



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 11511

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les agressions dont sont victimes, dans les bureaux de poste, les personnels et usagers, notamment pendant la période de versement des allocations. Il lui cite à cet égard le cas du groupement de Lens où de nombreux actes de violence ont déjà été commis sans que les normes de sécurité aient été depuis renforcées. En conséquence, il lui demande de faire connaître les mesures envisagées afin de renforcer la sécurité dans les bureaux de poste.

Texte de la réponse

La sécurité des bureaux de poste fait l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics afin que chaque citoyen puisse avoir accès au service postal dans la sécurité et le respect de sa personne et de ses biens. De façon générale, s'agissant des quartiers en situation économique et sociale difficile, la présence et le bon fonctionnement de ce service public constituent des éléments essentiels de solidarité et de cohésions sociale, valeurs essentielles de notre République. Le contrat d'objectifs et de progrès, portant contrat de plan de La Poste, conforte le rôle de l'exploitant public dans les zones urbaines fragiles. Les mesures prises par les pouvoirs publics complètent les dispositions adoptées par La Poste pour l'ensemble de ses implantations, et qui lui permettent de garantir en tout point du territoire national un haut niveau de sécurité pour ses publics comme pour ses personnels. Ainsi, chaque bureau de poste dispose d'équipements de sécurité adaptés à ses activités et à son environnement. L'efficacité de ces systèmes est renforcée par la mobilisation de l'ensemble des personnels des bureaux pour l'amélioration de la sécurité, qui se traduit notamment par un important effort de formation de l'encadrement et des agents, et la communication au personnel de consignes prioritaires de sécurité, adaptées et actualisées en permanence au niveau de l'établissement. Plus précisément, un effort majeur en matière d'équipements de sécurité a été réalisé en 1997 en faveur du groupement postal de Lens, pour répondre à la situation particulière évoquée par l'honorable parlementaire. Plus de 50 % des crédits d'investissement dans le domaine de la sécurité attribués à la direction de La Poste du Pas-de-Calais ont été consacrés à la sécurité de ses bureaux. Quatorze d'entre eux ont ainsi pu être équipés en matériels de vidéosurveillance, deux sas ont été installés et six bureaux ont été dotés de coffres et de caisses temporisés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11511

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 1998, page 1447

Réponse publiée le : 21 septembre 1998, page 5211